

Plâtrier - Plaquiste

Le plâtrier-plaquiste est le premier ouvrier qualifié à intervenir dans la finition des cloisons, plafonds et sols du bâtiment. Ces aménagements contribuent à l'isolation hydrique, acoustique, thermique.

Le plâtrier arrive sur le chantier juste après le passage du maçon. Tantôt à l'intérieur, tantôt à l'extérieur, souvent perché sur un échafaudage ou un escabeau, le plâtrier exprime son savoir-faire dans tous types de travaux : rénovation, isolation, protection incendie, décoration, finitions intérieures...

Après avoir «gâché» le plâtre en le diluant dans l'eau, le plâtrier enduit les sols, les murs et les plafonds. Muni d'une taloche, il étale le plâtre puis le lisse en appliquant un mélange plus fluide. Il peut aussi projeter l'enduit mécaniquement, créant ainsi des effets de matière ou de crépi.

Entre le gros œuvre et les finitions, le plâtrier intervient également pour poser les isolants thermiques ou acoustiques (laine de verre, polystyrène...), couler des chapes de béton pour les sols et monter des cloisons en briques plâtrières. Pour les plafonds, il utilise des matériaux prêts à poser (plaques, carreaux de plâtre...).

Travailler le plâtre avant qu'il ne prenne (ce matériau sèche vite) demande de la rapidité pour éviter le gaspillage, de l'habileté et du soin. D'autre part, en contact permanent avec l'eau et la poussière, le plâtrier doit posséder une bonne résistance physique

Débouchés

Le plâtrier-plaquiste travaille dans les entreprises artisanales ou dans les grandes entreprises du secteur de l'aménagement et de la finition du bâtiment, sur des chantiers de rénovation ou de construction neuve.

Le plâtrier peut se spécialiser et devenir plaquiste pour poser des cloisons sèches prêtes à l'emploi (plaques de plâtre), staffeur-ornemaniste pour façonner des éléments décoratifs (rosaces, corniches, gaines d'aération...) ou stucateur pour réaliser des moulures, créer des intérieurs de charme à l'aide de plâtre coloré...

Accès à la formation

Après une classe de 3ème

Programme

Disciplines et activités	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
Enseignement technologique et professionnel	522 h	442h
Vie sociale et professionnelle	29h	39h
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie	101h30	91h
Mathématiques Sciences	101h30	91h
Langue vivante	58h	52h
Arts appliqués-cultures artistiques	58h	52h
EPS	72h30	65h
Education civique, juridique et sociale	14h30	13h
Période de formation en milieu professionnel	7 semaines	7 semaines

Enseignements professionnels

- Acquisition d'une méthode de travail pour réaliser un ouvrage : organiser, préparer, choisir les matériaux et les outils, respecter les étapes de réalisation.
- Apprentissage d'un savoir-faire : installer un échafaudage, construire un plafond, une cloison de séparation, réaliser un enduit ou un raccord de plâtre, construire des gaines, poser des éléments de renfort divers, traiter des sols, exécuter des chapes sèches...
- Organisation de la construction : les différents intervenants, structure de l'entreprise.

- Communication technique : expression graphique, arts appliqués.
- Histoire des techniques.
- Connaissance des ouvrages : les différents supports, les types d'ouvrages et leurs fonctions.
- Connaissance des matériaux et des produits, isolants, éléments de terre cuite, canaux ou plaques, ossatures métalliques, enduits pelliculaires de ragréage, colles, matériaux préfabriqués à base de plâtre, mortiers...
- Santé et sécurité au travail.
- Contrôle et qualité.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Analyse d'une situation professionnelle, coeff. 4
- Réalisation d'ouvrages courants, coeff. 9 (dont coeff. 1 pour la prévention santé environnement)
- Réalisation d'ouvrages spécifiques, coeff. 4

enseignement général :

- Français et histoire – géographie – éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques – sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Statistiques

En 2013, dans l'académie de Montpellier : 81 candidats inscrits, 74 présentés, 62 admis (soit 83.78% de réussite).

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 65 candidats inscrits, 55 présentés, 41 admis (soit 74.54 % de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 40 candidats inscrits, 36 présents, 30 admis (soit 83.33% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 56 candidats inscrits, 51 présents, 41 admis (soit 80.40% de réussite).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Autre CAP (en 1 an) dans une spécialité voisine : CAP Staffeur ornemaniste
- Bac pro Aménagement et finition du bâtiment
- Bac pro Technicien d'études du bâtiment option A études et économie
- Mention complémentaire (MC) Plaquiste Brevet professionnel (BP) Plâtrerie et plaque

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Où se former en Languedoc Roussillon

11 Lézignan

CFA du bâtiment **A**

34 Montpellier

EREA Jean-Jacques Rousseau (*public*)

48 Mende

CFA interprofessionnel Henry Giral **A**

66 Villelongue dels Monts

Lycée Alfred Sauvy (*public*)

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Zoom « Les métiers des industries de carrières et matériaux de construction »
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).